

LES CHŒURS DE LYCÉE

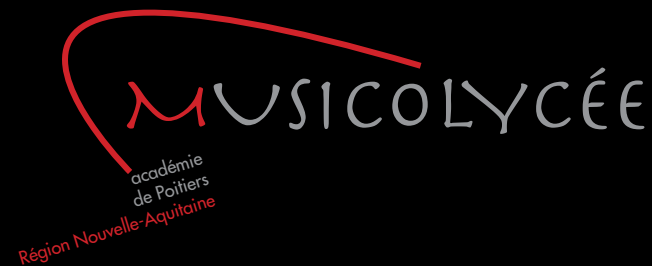
Les chœurs de lycée tiennent une place importante dans l'enseignement de la musique. Composés d'élèves volontaires, dont la plupart suivent les options facultatives ou obligatoires musiques, les chœurs donnent plusieurs concerts par an dans l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine. Les professeurs proposent des programmes musicaux très éclectiques. Les chœurs s'associent régulièrement avec des musiciens professionnels.



LES CONTACTS

Retrouver la liste des lycées et des enseignants référents sur le site académique de l'ÉDUCATION MUSICALE

http://ww2.ac-poitiers.fr/ed_music/



LES PRATIQUES INSTRUMENTALES

Les pratiques instrumentales proposées dans la plupart des lycées de l'académie réunissent des élèves autour d'un répertoire festif et éclectique soit lors d'un horaire dédié à cette pratique, soit dans le cadre des cours de musique. Les orchestres animent les nombreuses manifestations se déroulant au sein et en dehors des lycées. Tous les élèves pratiquant d'un instrument, sans distinction de niveau, peuvent participer à ces ensembles.



LES CARTES BLANCHES

Régulièrement, les élèves musiciens des lycées proposant un enseignement musical sont invités s'ils le souhaitent à se produire en concert dans l'enceinte de l'établissement, dans des œuvres de leur choix.

[WW2.AC-POITIER.S.FR/ED_MUSIC/](http://ww2.ac-poitiers.fr/ed_music/)

le PLAISIR partagé

un passeport
pour l'AVENIR

une aventure CULTURELLE
et humaine
EXCEPTIONNELLE



Un enseignement de détermination

Enseignement d'exploration Arts du son et option facultative Musique
(3 heures de cours hebdomadaire)

L'enseignement s'inscrit dans la continuité de la formation dispensée en collège et ne demande pas de connaissances musicales particulières mais un bon niveau général permettant une écoute critique de la musique ; c'est une option parmi d'autres c'est à dire qu'elle ne préjuge pas de l'orientation des élèves et peut être arrêtée en fin d'année. Mais lorsqu'on aime chanter, que l'on est musicien, c'est une option à ne pas laisser passer...

Les cours s'orientent autour de trois axes forts :

- pratiques musicales (vocale et instrumentale)
- découverte des métiers de la musique et du son
- appropriation d'une culture musicale

Partenariat : Les lycées proposant un enseignement musical ont tissé des liens avec les partenaires culturels de la région Nouvelle-Aquitaine (Conservatoires, Salles de spectacles, TAP, Festival, etc.).

Le recrutement : inscription en juin par PAM AFFELNET.

Possibilité pour les élèves habitant loin de ces établissements d'être interne au sein de ces lycées.

Une voie littéraire

Enseignement obligatoire de spécificité Musique
(5 heures de cours hebdomadaire)

Basée essentiellement sur la pratique musicale, cette spécialité ne nécessite pas de niveau technique pré-requis.

Première L

Approfondissement des acquis de la seconde avec quatre nouveaux domaines :

Musique et autres arts – Musique et recherches formelles

Terminale L (Baccalauréat : coefficient 6)

Travail de plus en plus autonome à partir de pratiques et d'analyses très variées :

Musique, interprétation et arrangement - Musique et relativité des cultures - Musique et temps - Musique et timbre

Débouchés : C'est la voie royale pour tous les métiers de la musique : faculté de Musicologie, CFMI, CEFEDM... Ce bac permet également de se diriger vers de nombreux débouchés dans des domaines très variés : Sciences humaines (Histoire, géographie, sociologie, ethnologie, psychologie...) - Lettres (littérature, journalisme, langues, philosophie...) - Droit - Enseignement - Animation - Education spécialisée - Paramédical (orthophonie, infirmier, aide-soignante, etc.) - Classes Préparatoires - etc.

Une voie générale et technologique

Option facultative Musique
(3 heures de cours hebdomadaire)

Toujours basée essentiellement sur la pratique et sans niveau technique pré-requis, elle est ouverte à tous les élèves des sections générales (L, ES, S) et technologiques (STI2D, STMG, STD2A, STL, ST2S, STAV, STHR).

Première facultative

Travail collectif et individuel sur trois thèmes durant l'année :

Œuvre musicale : continuités et ruptures, héritages et perspectives - Œuvre musicale et récit

Terminale facultative

(Baccalauréat : coefficient 2)

(seul les points au-dessus de 10 sont comptabilisés)

Travail de plus en plus autonome, initiation à l'analyse comparative autour de trois sujets limitatifs à préparer pour l'épreuve du baccalauréat.

Débouchés : L'option Musique est de plus en plus appréciée pour les dossiers de demande d'entrée dans des classes « préparatoires » diverses.

